

## **POLITIQUE EN TOURISME DURABLE**

---

### **PRÉAMBULE**

À l'instance de phénomènes météorologiques instables, de changements climatiques, d'impacts pandémiques et post pandémiques, le virage vers des actions collectives réfléchies permettant de vivre en harmonie avec l'environnement et nous-même, devient un axe prioritaire.

La pandémie nous aura démontré que l'on doit mieux développer notre autosuffisance alimentaire, définir qui nous sommes, renforcer nos économies locales et protéger l'environnement par le développement durable.

Il appert donc de protéger et conserver notre patrimoine naturel, anticiper les variations météorologiques et environnementales, prévenir et gérer la pollution, promouvoir une croissance propre et un environnement durable pour les générations actuelles et à venir.

### **OBJECTIF GÉNÉRAL**

Minimiser l'empreinte écologique et augmenter l'impact social et économique des activités liées au tourisme ou autre projet afin d'assurer un développement et un tourisme durable.

### **DÉFINITIONS**

**Développement durable** « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations futures, de pouvoir répondre à leurs propres besoins ». *Rapport Brundtland (1987)*

**Tourisme durable** « Le tourisme durable est un tourisme qui tient pleinement compte de ses impacts économiques, sociaux et environnementaux actuels et futurs, en répondant aux besoins des visiteurs, des professionnels, de l'environnement et des communautés d'accueil ». *L'Organisation mondiale du Tourisme (OMT)*

### **PRINCIPES DIRECTEURS**

1. Assurer la collaboration des différents partenaires impliqués dans les projets de développement ou d'activités à mettre en place.
2. Assurer la participation et l'engagement des membres du comité, des partenaires et des collaborateurs afin de définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur le plan environnemental, social et économique.
3. Améliorer les pratiques d'étalement urbain en assurant la conservation des habitats naturels par respect des zones protégées identifiées
4. Considérer les opportunités de développement en prenant compte du bien-être physique, social et mentale de la population afin de contribuer au maintien de la santé et à l'amélioration de la qualité de vie.
5. Encourager l'innovation et l'engagement des parties prenante dans le partage du savoir, d'informations et de valoriser les actions à impact positifs et durables.
6. Développer un souci d'équité, d'éthique et de solidarité sociale.
7. Mettre en premier plan la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement afin de perpétuer le patrimoine culturel et contribuer à sa mise en valeur.

8. Assurer la transparence et la concertation populationnelle dans la mise en œuvre de projet afin de respecter les principes de développement durable.
9. Contribuer à la sensibilisation, et la mobilisation visant la transformation du milieu touristiques afin de le rendre respectueux de l'environnement

### **CHAMPS D'APPLICATION**

Cette politique s'applique à toutes les activités de l'organisation et à l'ensemble des bénévoles y œuvrant. Elle vise une portée à vision commune pour les partenaires et associations impliqués dans les différents dossiers et mandats.

### **RÔLES DU COMITÉ :**

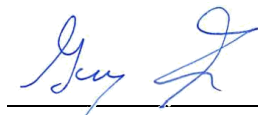
- Intégrer les principes de développement durable dans la mise en œuvre des différents dossiers;
- Mobiliser les équipes à adopter des pratiques d'affaires responsables et durables;
- Rester à l'affût des bonnes pratiques en développement durable;
- Collaborer aux efforts collectifs de mise en valeur de notre région d'embellissement et de protection de l'environnement et des citoyens.

### **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Cette politique entre en vigueur le 15 avril 2024.

Cette politique abroge et remplace toute politique précédente ou incompatible avec la présente. Elle fait l'objet d'une révision annuelle ou au besoin.

### **ADOPTÉ À SAINT-UBALDE, CE 15 AVRIL 2024**



---

Guy Germain  
Maire



---

July Bédard  
Directrice générale et greffière-trésorière